



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFÈTE DE L'ESSONNE

La Préfète

Évry, le 5 octobre 2016

La Préfète de l'Essonne
à
Madame le maire de Forges-les-Bains

OBJET : votre lettre ouverte N°2 sur le centre d'accueil et d'orientation de migrants.

Madame le maire,

Dans votre deuxième lettre ouverte, vous demandez à l'État de prendre position sur le résultat du sondage d'opinion fait à Forges-les-Bains.

Je vous avais préalablement indiqué qu'un référendum d'initiative locale sur cette question serait illégal. **L'installation d'un centre d'accueil et d'orientation de migrants relève de la compétence de l'État et non de la Commune.** C'est d'ailleurs ce qu'a confirmé l'arrêt rendu le 30 septembre dernier par le tribunal administratif de Grenoble sur l'organisation d'un référendum sur ce sujet à Allex dans la Drôme.

Aux termes de l'article 20 de la constitution : « le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation », je vous rappelle qu'**il n'est pas du ressort d'une commune de remettre en cause une politique décidée au niveau national.**

L'État se tient en revanche prêt à dialoguer avec la mairie. **Ce dialogue vous a déjà permis d'obtenir des aménagements importants au projet.** Je souhaite que ce dialogue se poursuive dans la mise en œuvre de ce projet.

Josiane CHEVALIER